

RWE



Projet éolien De Nuisement et Cheniers

**Note acoustique modificative
Janvier 2024**

Société Parc Eolien de Nuisement et Cheniers
50 rue madame de Sanzillon
92110, Clichy

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale
Communes de Nuisement-sur-Coole et Cheniers



Sixense Engineering
Agence de Fuveau
Arteparc Fuveau – Bât A
29 allée de St Jean – La Barque
13710 FUVEAU
www.sixense-group.com

RWE

A l'attention de Quentin CRESPEL

quentin.crespel@rwe.com

Exp. : Florent MONASTEROLO – Tél 06 14 26 91 86
florent.monasterolo@sixense-group.com

Fuveau, le 22/09/2023

Nos réf. NT-19134-01-B_RWE_Projet éolien COOL-SOUD (51)_Suppression E4 et E9.docx

Objet : Projets éolien de Nuisement et Cheniers et de Soudron (51) – Note acoustique relative à la suppression des éoliennes E4 et E9

Monsieur,

Le bureau d'études acoustiques de Sixense Engineering a réalisé entre 2019 et 2021 l'étude d'impact acoustique des projets de parcs éolien de Nuisement et Cheniers et Soudron, développés par la société RWE Renouvelables France (ex Nordex France), et situés sur le territoire des communes de Nuisement-sur-Coole, Cheniers et de Soudron, dans le département de la Marne (51).

Le projet initial prévoyait l'implantation de 11 éoliennes entre la RD977 et Cheniers d'une part, et de 4 éoliennes au sud de la RD1 d'autre part, de type Nordex N149/4.X STE.

En phase d'instruction du dossier, l'Administration recommande aujourd'hui la suppression des éoliennes E4 du projet de Soudron (la plus à l'Est projetée) et E9 du projet de Nuisement et Cheniers (la plus à l'Ouest projetée), comme indiqué sur la carte page suivante.

La suppression de ces deux éoliennes (le plus proches de Cheniers) engendrera un impact acoustique moindre du projet global, vis-à-vis de cette ZER notamment, par rapport aux résultats présentés dans le dossier acoustique RA-19134-01-C en date du 07/12/2021), et donc un Plan de Gestion Acoustique nocturne allégé par rapport à celui présenté dans ce même dossier.

Les résultats de l'impact acoustique du projet et la conformité réglementaire du projet présentés dans ce dossier reste donc valables. La mise à jour de l'étude et du Plan de Gestion Acoustique pourra être réalisée lorsque le projet sera définitivement autorisé, intégrant notamment les dernières données disponibles pour le modèle d'éoliennes retenu.

Le Plan de Gestion Acoustique définitif à mettre en place sera dans tous les cas contrôlé sur la base d'une campagne de réception acoustique post-implantation, réalisée dans les 12 mois suivant la mise en service du parc.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire ou pour échanger de vive voix sur le sujet.

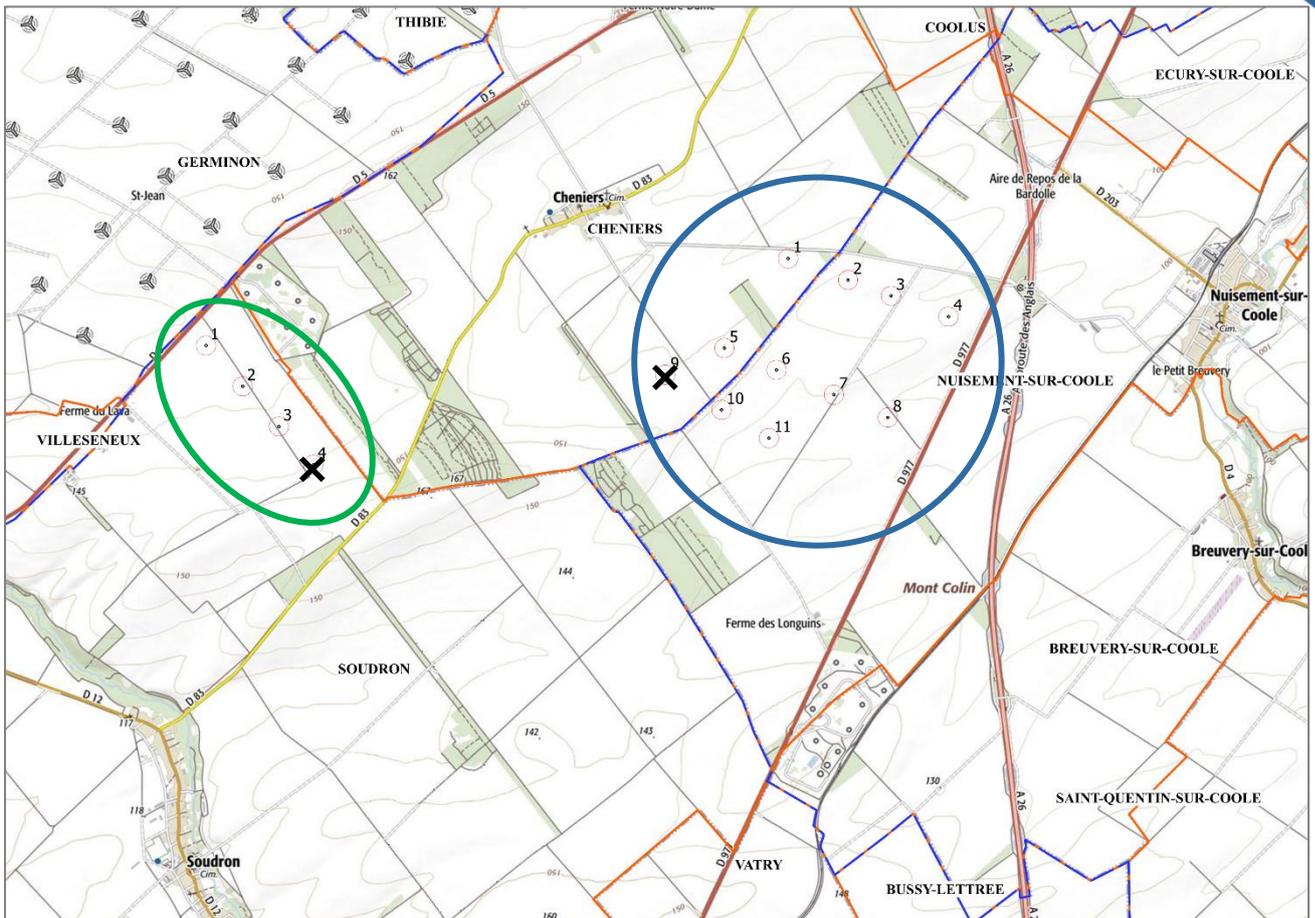
Florent MONASTEROLO
Responsable projets acoustiques

David SLAVIERO
Responsable ligne métier éolien

Sixense Engineering
22-24 rue Lavoisier – Bâtiment A – 1^{er} étage – 92000 NANTERRE – FRANCE
Tél. 01 55 17 20 83
www.sixense-group.com - environnement@sixense-group.com

SAS au capital de 273 174 Euros – SIRET SIEGE : 392 367 041 00200 – RCS de Nanterre – APE 7112 B

Planche 1 - Localisation des éoliennes du projet de parc de Nuisement & Cheniers et de Soudron (51)



Légende :

-  Eoliennes à supprimer
-  Secteur d'implantation des éoliennes du parc de Nuisement et Cheniers
-  Secteur d'implantation des éoliennes du parc de Soudron